



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins
Commission Internationale pour la Protection du Rhin
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

Avis sur le régime en éclusées

Avis sur le régime en éclusées

Dans les usines hydroélectriques fonctionnant par intermittence, on observe un changement périodique du débit du cours d'eau concerné, passant très rapidement d'un débit très élevé (éclusée) à un faible débit (onde négative). Ces variations brutales et totalement artificielles du niveau d'eau peuvent avoir des conséquences lourdes pour les cours d'eau :

- Baisse des peuplements piscicoles et macrozoobenthiques
- Réduction de la biomasse de poissons et de macrozoobenthos
- Modification de la composition des espèces macrozoobenthiques et piscicoles
- Augmentation du nombre d'organismes aquatiques (poissons juvéniles entre autres) qui dérivent ou échouent
- Appauvrissement biologique de la zone soumise aux variations de débit, étant donné qu'une adaptation biologique à un assèchement de courte durée suivi d'une inondation n'est pas possible.

Le Groupe de travail 'Ecologie' de la CIPR considère que le régime en éclusées est nuisible sous l'angle de l'écologie fluviale.

Le Groupe de travail 'Ecologie' de la CIPR demande que soient mises en œuvre des mesures visant à atténuer les éclusées (p.ex. régularisation du débit, ralentissement du reflux de l'éclusée). On ne peut estimer si un régime en éclusées est acceptable qu'en analysant chaque cas individuel¹ dans le contexte de ses conditions générales.

Les informations à la base du présent avis sont tirées du rapport de l'Office Fédéral suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (2003) intitulé : Conséquences écologiques des éclusées – Etude bibliographique. Informations concernant la pêche n° 75, Berne, 113 pages

¹ Ne sont pas considérées ici les manœuvres exceptionnelles des usines du Rhin convenues aux termes de la convention de 1982 passée entre la France et l'Allemagne pour la rétention des crues du Rhin et la protection des populations contre les inondations.